

## 21 Plan global d'études – 2<sup>e</sup> cycle

### À compléter avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre d'inscription

Nom de l'étudiant : ..... Date : .....

Matricule Synchro : ..... Statut :  Demi temps  Plein temps

Nom et numéro de programme : .....

Projet de recherche : .....

Directeur de recherche : ..... Codirecteur : .....

*1<sup>re</sup> année : L'étudiant doit procéder à l'inscription de l'automne et l'hiver avant septembre. Ce document doit être remis à la TGDE avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre (automne).*

Trimestre	Activités / sigles des cours
Automne .....	
Hiver .....	

*2<sup>e</sup> année : L'étudiant doit procéder à l'inscription de l'été, l'automne et l'hiver avant la fin du mois d'avril. Ce document doit être mis à jour et remis à la TGDE avant septembre.*

Trimestre	Activités / sigles des cours
Été .....	
Automne .....	
Hiver .....	

*6<sup>e</sup> trimestre : prévu pour terminer la rédaction et le dépôt du mémoire avant la fin août (si le programme est suivi à Plein temps).*

Trimestre	Activités / sigles des cours
Été .....	

Automne .....	
Hiver .....	

Approbation directeur / co-directeur de recherche  
 Nom:

Date  
 .....

Approbation responsable du programme  
 Nom:

Date  
 .....

## Information additionnelle

Les nouveaux admis des programmes de recherche maîtrise devront déposer un plan global d'études approuvé par leur directeur de recherche et le cas échéant, par leur codirecteur avant la fin du premier trimestre de sa première inscription, à la Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) aux études supérieures de la Faculté de l'Aménagement. Les étudiants qui n'ont pas encore de directeur devront quand même déposer leur plan avant la fin du premier trimestre et le faire approuver lorsque leur directeur aura été identifié.

Le formulaire comprend les éléments de base que doit contenir le plan global d'études. Cela dit, le plan global d'études doit comprendre minimalement les informations suivantes à la maîtrise :

- **Modalités d'inscription au programme d'études**  
Indiquez si vous êtes inscrit à plein temps ou à demi-temps.
- **Nom des directeurs et codirecteurs**  
À compléter plus tard si le nom du directeur et du codirecteur n'est pas connu au moment de la rédaction initiale du plan d'études.
- **Projet de recherche**  
Indiquez le sujet général sur lequel porte votre projet de recherche.
- **Calendrier des activités**  
Répartissez les activités suivantes selon les différents trimestres de la durée des études. À la maîtrise, la durée normale des études est de 6 trimestres.
  - *Scolarité préparatoire et complémentaire*  
Il s'agit de cours imposés au candidat lorsque sa préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission.
  - *Cours du programme d'études*  
Il s'agit des cours de base du programme.
  - *Cours hors programme*  
Il s'agit de cours qui ne sont pas exigés au départ pour le programme auxquels l'étudiant s'inscrit soit à des fins personnelles, soit parce que la nature fait face aux besoins particuliers de son projet de recherche.
  - *Enregistrement du sujet de mémoire*  
Le sujet de mémoire doit être enregistré avant la fin du deuxième trimestre de scolarité.
  - *Séjour d'études ou stage de recherche hors campus*  
S'ils sont connus, indiquez les périodes de stage ainsi que les séjours de recherche hors campus.
  - *Avis de dépôt de mémoire*  
Devra être déposé à la Technicienne en gestion des dossiers étudiants ; cycles supérieurs à la Faculté de l'Aménagement.
  - *Dépôt initial du mémoire*  
Il s'agit du moment prévu de la remise de la thèse avant son évaluation.
- **Approbation du directeur de recherche et du codirecteur, le cas échéant**

Toutes les informations demandées ne sont peut-être pas disponibles lorsque l'étudiant élabore son plan d'études pour la première fois. Par exemple, il peut être impossible de savoir si tel ou tel cours sera donné à tel trimestre dans deux ans. De plus, des modifications et des imprévus peuvent survenir au cours de la durée des études. C'est pourquoi le plan global doit être mis à jour au moins une fois par année, au moment de l'inscription trimestrielle.